



Vente d'un bien familial

Par **Asyna**, le **02/07/2020** à **00:05**

Bonjour,

Mes frères et sœurs et moi-même nous avons décidé de vendre le bien familial, seule une sœur ne veut pas vendre et ne peut pas acheter non plus.

Toutefois, ma mère ayant fait un testament me donnant la plus grande partie possible du bien, quel sont mes avantages par rapport à mes autres frères et sœurs ?

Quelles chances avons-nous de vendre ce bien malgré le refus d'une sœur?

Merci par avance.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **02/07/2020** à **07:30**

Bonjour,

Face au refus de vente de l'un des indivisaires, il faudra passer par le tribunal pour vendre. La procédure étant différente selon que ceux qui veulent vendre représentent au moins 2/3 des parts d'indivision ou non.

Par **Asyna**, le **04/07/2020** à **23:24**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.